



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Aide juridictionnelle

Question écrite n° 45600

### Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les dysfonctionnements du système d'aide juridictionnelle dans le département de la Seine-Saint-Denis. Les demandeurs de cette aide qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire face aux frais d'une procédure doivent compléter un dossier qui est examiné par une commission. Les bénéficiaires admis se voient alors désigner un avocat par le bâtonnier de l'ordre des avocats. Le traitement de ces demandes, nécessairement préalable à l'engagement d'une procédure, dure actuellement plus d'une année, laissant les plus démunis dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits en justice. Cette situation, spécifique à la Seine-Saint-Denis, concerne 66 000 foyers pour 1995, soit près de 25 000 personnes. Elle a des effets induits sur les droits aux prestations familiales, au logement, à l'emploi, et sur l'équilibre psychosocial des demandeurs. Elle place dans une grande précarité les familles déjà les plus démunies. Face à cette situation injuste, il lui demande de prendre des mesures pour réduire rapidement les délais de traitement entre le dépôt de la demande d'aide juridictionnelle et la désignation de l'avocat.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'afin de remédier aux difficultés rencontrées par le bureau d'aide juridictionnelle de Bobigny et de réduire rapidement les délais de traitement des demandes d'aide juridictionnelle, il sera procédé prochainement à l'installation d'une dizaine de micro-ordinateurs, d'un serveur et d'imprimantes permettant d'assurer l'implantation d'un nouveau logiciel plus performant. Par ailleurs, les chefs de juridiction ont prévu le transfert du service d'aide juridictionnelle dans un espace plus fonctionnel et proche du service d'accueil des demandeurs. Cette reorganisation sera mise en place dès l'installation du nouveau système informatique. Enfin, les effectifs des greffiers du tribunal de grande instance de Bobigny vont être considérablement renforcés prochainement par l'affectation de trente-quatre greffiers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Asensi François](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45600

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1996, page 6102

**Réponse publiée le :** 20 janvier 1997, page 273